

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 Juillet 2018

DATE DE CONVOCATION : 03 juillet 2018

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Nicolas STRIGINI, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Pascale CAVORET, Christian DUPONT, Isabelle MONTMASSON (pouvoir donné à Nathalie RIOU), Hervé LEMOS, Jean-Michel PASQUIER (pouvoir donné à Isabelle FRACHON BOURQUI), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX)

SECRETAIRE: Valérie FERRARINI



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2018

⇒ Le PV est adopté à l'unanimité

Nicolas STRIGINI est arrivé à 20h04

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- **DM2018_05_08** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ecole du Centre et ses annexes/ marché de prestations intellectuelles 2018-T03

Il a été décidé d'attribuer le marché de prestations intellectuelles aux entreprises, groupées conjointement mais non solidaires, suivantes :

Membres	Prestations exécutées par le membre	Montant des prestations TTC
SARL TRAIT D'UNION partenaires Sophie BRASIER et Christian JAILLET 1060 av. de Savoie	Architectes mandataire	190 716,00 €

74250 VIUZ EN SALLAZ		
Sarl BET FRADET 42 route de Bonneville 74100 ANNEMASSE	Bureau d'études fluides, thermique et électricité	32 784,00 €
Sarl GIRALDON INGENIERIE 228 rue Chenal 74700 SALLANCHES	Bureau d'études structure	15 240,00 €
		238 740 € TTC 198 500,00 € HT

- **DM2018_06_09**: Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics et des stationnements au cœur de ville / marché de prestations intellectuelles 2018-T04

Il a été décidé d'attribuer le marché de prestations intellectuelles aux entreprises, groupées conjointement et solidairement, suivantes :

Membres	Prestations exécutées par le membre	Montant des prestations TTC
ARTER Parc d'activités Côte Rousse 180 rue du genevois 73000 CHAMBERY	Paysagiste – Urbaniste – mobilité mandataire	33 735,00 €
SINETUDES Agence Rhone Alpes 31 rue Mazendod 69 426 LYON CEDEX 3	Etudes VRD Co-traitant	57 000,00 €
		90 735,00 € TTC 75 612,50 € HT

- **DM2018_06_10**: Convention d'occupation précaire et à titre onéreux d'un logement situé 63, avenue de la Mairie- 1^{er} étage au profit de M. Sébastien PERRET

Il a été décidé de renouveler la convention d'occupation précaire et à titre onéreux du logement de 4 pièces de 67 m², situé 63, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER avec M. Sébastien PERRET pour une durée de 6 mois.

La prestation de logement nu est accordée pour un loyer mensuel de 350 € chauffage inclus.

Le Conseil,

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 du budget général telle que présentée ci-dessous.

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D/R	F	Chapitre	Libellé	Montant

R	F	77	Produits exceptionnels	-15 000,00
D	F	023	Virement à la section d'investissement	-65 000,00
D	F	11	Charges à caractère général	40 000,00
D	F	65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
R	I	021	Virement de la section d'investissement	-65 000,00
R	I	024	Produits de cessions	15 000,00
R	I	10	FCTVA	50 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE 1				0,00

Vote : 25 Pour

1 Abstention (*M RUBIN DELANCHY Lilian*)

Le Conseil,

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement telle que présentée ci-dessous.

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	BP ASST		DM ASST		BP ASST		DM ASST
011 Charges à caractère général	28 080,00		57 720,00	002 Résultat de fonctionnement			352 277,99
023 Virement à section Investissement	54 340,00		276 977,99	042 Transfert entre section	40 000,00		40 000,00
042 Transfert entre section	100 000,00		100 000,00	70 Ventes	755 000,00		655 000,00
65 Autres charges de gestion courante	586 000,00		586 000,00	74 Subventions d'exploitation			
66 Charges financières	24 800,00		24 800,00	77 Produits exceptionnels	220,00		220,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00				
	795 220,00		1 047 497,99		795 220,00		1 047 497,99
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP ASST	RAR	DM ASST		BP ASST	RAR	DM ASST
040 Transfert entre section	40 000,00		40 000,00	001 Résultat d'investissement	nc		5 718,27
16 Emprunts	50 000,00		50 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	54 340,00		276 977,99
23 Immo en cours	1 025 540,00	60 611,28	1 086 151,28	040 Transfert entre section	100 000,00		100 000,00
				10 Dotations	55 360,00		15 000,00
				13 Subventions d'investissement	0,00	197 000,00	197 000,00
				16 Emprunts	905 840,00		581 455,02

	1 115 540,00	1 176 151,28		1 115 540,00	1 176 151,28
TOTAL BUDGET	1 910 760,00	2 323 649,27	TOTAL BUDGET	1 910 760,00	2 323 649,27

Vote : 23 Pour

3 Abstention (*Mme NENNIG Laurence, M. Christophe PERY, M RUBIN DELANCHY Lilian*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A VALIDÉ les nouvelles conditions d'attribution du fonds air bois telles que définies ci-dessus :

- montant maximum de 250€ : l'ensemble des aides étant plafonné à 70% du montant de la dépense totale TTC.
- En complément de celle du SM3A selon les mêmes critères d'éligibilité mais réservée exclusivement aux habitations en résidences principales situées sur la commune de Marignier.
- Aide appliquée pour tous les dossiers déposés au SM3A à compter du 10 juillet 2018 et valable pour tous les dossiers déposés au SM3 avant le 31 décembre 2018

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention sur la mise à disposition des données des bénéficiaires du fonds air bois entre la commune et le SM3A

Le Conseil,

Dans le cadre de la rénovation de l'école du centre

A SOLLICITÉ les subventions selon le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Maitrise d œuvre	242 226,26 €		
Rénovation thermique	2 182 775,40 €	Europe/FEDER	1 090 000,00 €
		SYANE	77 500,00 €
Patrimoine	290 270,60 €	Etat/Dotation de soutien à l'investissement public local (60 %) - FSIL	200 000,00 €
Accessibilité	451 880,00 €	Département	40 000,00 €
Communication	6 000,00 €		
		Prêt CDC 0%	1 000 000,00 €
		Autofinancement	765 652,26 €
Total	3 173 152,26 €	Total	3 173 152,26 €

A SOLLICITÉ tout organisme ou personnalité qui pourrait concourir au financement de ce projet.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Vote : 23 Pour

3 Abstention (*Mme NENNIG Laurence, M. Christophe PERY, M RUBIN DELANCHY Lilian*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps complet

A DÉCIDÉ de créer un poste d'animateur à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 1^{er} août 2018.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet

A DÉCIDÉ de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} août 2018.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Le Conseil,

Dans le cadre des travaux du projet Halpades avenue du Stade

A APPROUVÉ le projet de convention de servitudes pour le passage des réseaux sur la parcelle cadastrée section AN n°102

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer une convention avec ENEDIS.

Vote : 20 Pour

6 Contre (*Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, TRINCAT Sandrine, M. Christophe PERY, M RUBIN DELANCHY Lilian, M. Jean-Michel PASQUIER*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le projet de statuts modifiés n°13 de la CCFG

A AUTORISÉ M. le Maire à notifier la présente délibération à M. le Président de la CCFG et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la signature d'un procès-verbal de mise à disposition du gymnase entre la commune de Marignier et le syndicat scolaire

A APPROUVÉ le procès verbal de mise à disposition du gymnase

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer ce procès verbal de mise à disposition

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché *du 12 juillet 2018*
au